

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

Séance du 24 octobre 2005

CP 05/10-17

MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF D'ETUDES DES NOUVELLES PROBLEMATIQUES SOCIALES CONVENTION A PASSER AVEC « MOUVANCE ET RESEAUX VILLAGES »

Ces dernières années, le Conseil Général a initié, avec l'ensemble des services sociaux intéressés du Département, une réflexion destinée à éclairer les autorités publiques et les professionnels concernés sur les nouvelles problématiques sociales auxquelles nous devons répondre.

Cette politique s'est concrétisée sous forme de colloques, conférences et stages organisés avec l'appui d'un maître d'œuvre spécialisé : l'Association « Mouvance et Réseaux Villages »

Après évaluation de ces travaux qui ont permis d'amorcer une réflexion interinstitutionnelle et un rapprochement entre les diverses organisations oeuvrant dans le social, il est apparu souhaitable de consolider les acquis et de proroger, en 2005, le partenariat engagé avec cette association de façon à reconduire un programme de conférences et de formation renforcé par :

- la mise en place d'outil d'échange et de discussion : café social et forum via internet,
- la réalisation d'enquête de terrain,
- et la formalisation d'un réseau d'acteurs locaux.

Le coût total de la prestation qui serait réalisée dans les conditions prévues dans le projet de convention ci-joint ressort à 12 735 €

Je vous saurais gré, après en avoir délibéré, de bien vouloir m'autoriser à signer la convention susvisée avec l'Association Mouvance et Réseaux Villages pour un montant égal à 12 735 € ; étant précisé que les crédits nécessaires au financement de la dépense correspondante sont imputés à l'article 65 687 sous fonction 50 du Budget Départemental.

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 24 octobre 2005

CP 05/10-17

**MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF D'ETUDES
DES NOUVELLES PROBLEMATIQUES SOCIALES
CONVENTION A PASSER AVEC « MOUVANCE ET RESEAUX
VILLAGES »**

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve la convention à intervenir avec l'association "Mouvance et Réseaux Villages" de façon à reconduire un programme de conférences et de formation renforcé par :
 - la mise en place d'outil d'échange et de discussion : café social et forum via internet,
 - la réalisation d'enquête de terrain,
 - et la formalisation d'un réseau d'acteurs locaux ;
- Précise que le montant de la prestation s'élève à 12 735 € et que les crédits nécessaires seront imputés à l'article 65687, sous-fonction 50 du budget départemental ;
- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département, la convention correspondante.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,